

Lettre ouverte à Monsieur Bernard Rappaz

Par porteur

Les 27, 28 octobre et 11 novembre, j'ai eu l'autorisation de vous rencontrer. 3 rencontres où nous avons cheminé quelques instants, où je vous ai écouté et où vous avez pu me dire que j'avais gagné votre confiance. Cette autorisation m'a été retirée. J'ai donc fait une nouvelle demande pour vous rencontrer vendredi 10 ou samedi 11 décembre. Cette nouvelle demande m'a été refusée. **C'est pourquoi, j'ai décidé de m'adresser à vous par cette lettre ouverte.**

Pour rappel, le 3 novembre j'adressais une lettre ouverte à Mme la Conseillère d'Etat Esther Waeber-Kalbermatten sous le titre « *Il y a urgence à sauver Bernard Rappaz ! La Suisse ne doit pas entériner l'auto-peine de mort !* », lettre demandant une suspension de peine. **Le 13 novembre, je m'adressais par lettre ouverte aux membres du Grand Conseil valaisan, en disant** *Bernard Rappaz n'est pas un dangereux criminel pour la société, son activité de chanvrier s'est déroulée notamment pendant une période où la Berne politique oscillait entre dépénalisation et criminalisation, avec des réponses cantonales fort différentes, voire diamétralement opposées. Bernard Rappaz a une fille, Vanessa de 12 ans, jolie jeune fille entourée par sa maman haut-valaisanne Maggie Loretan, et travaillant très bien à l'école. Bernard Rappaz n'a plus de ferme, son lieu de vie, punition personnelle et pécuniaire supplémentaire. À l'heure où je vous écris cette lettre, sa tête dirige encore son corps. Aucun argument ne peut légitimer une mort dans une prison suisse, au XXI^e siècle. Il faut impérativement dépasser le blocage actuel avec l'injonction des autorités judiciaires de le nourrir de force et le refus légitime des médecins d'exécuter, dans le respect de l'Art médical (notion d'ailleurs incluse dans le jugement du Tribunal fédéral), un acte violent et irrespectueux de la personne humaine.*

Aujourd'hui, 11 décembre 2010, à 2 semaines de Noël, je vous affirme que votre but est atteint. Vous avez rassemblé autour de vous d'innombrables personnes qui comprennent votre combat, interpellent la société et veulent vous voir vivant. Vous devez par respect pour ces personnes décider de vivre. **Or les dernières décisions des autorités politiques et judiciaires semblent inéluctables. Je viens donc, humblement, vous demander de renoncer à votre grève de la faim, à recommencer à vous alimenter, en deux mots à choisir la vie sur la mort, à faire un choix responsable envers votre merveilleuse fille de 12 ans Vanessa, qui n'aura pas 15 ans lorsque vous bénéficierez de la remise en liberté conditionnelle, et qui sera heureuse d'être à vos côtés lorsque vous dédicacerez le livre de votre histoire, qui devient notre histoire à tous.** Je m'engage à poursuivre mes efforts de trouver une solution digne d'un état démocratique fort qui « négocie » la vie et non l'auto-peine de mort. La société est prise au dépourvu et vous devez accorder le temps nécessaire à la rencontre, à la compréhension, à la réflexion voire à dégager un consensus.

Puissiez-vous, cher Monsieur Bernard Rappaz, continuer à m'accorder votre confiance. Lors de notre dernière entrevue, je vous ai fait le pari que nous irions ensemble, lorsque vous serez libre, « nous taper un grand resto » ! Je n'aime pas perdre ce type de pari !

Cher Monsieur Rappaz, si vous ne deviez renoncer à votre grève de la faim, alors je vous demande de modifier vos directives anticipées, afin que les médecins puissent prendre la décision de vous aider à vivre ! Merci !

Avec tout mon espoir, mes très cordiales salutations et au plaisir de nous revoir !



Dr Jean-Charles Rielle
Médecin, conseiller national
079 376 41 96 – jcrielle@parl.ch

Genève, le 11 décembre 2010

Copies par courriel :

- **Mme Esther Waeber-Kalbermatten**, Conseillère d'Etat
- **Dr Hans Wolff**, médecin adjoint responsable, Unité de médecine pénitentiaire, HUG, GE